

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4JUN 2020**

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Eric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absent excusé : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H00 ;

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Laëtitia Bourjat maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.

### **1. Délégation du conseil municipal au maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier différentes délégations à Madame le Maire.

### **2. Location d'un logement communal**

Le conseil municipal décide de louer le logement communal vacant à compter du 5 juin 2020 à Monsieur Fayolle et fixe le montant du loyer à 400€ mensuel. Un mois de caution et un cautionnaire sont demandés.

### **3. Subvention de déneigement**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention pour le déneigement saison 2019/2020 auprès du Département.

### **4. Convention de soutien technique**

Le conseil municipal valide le renouvellement de la convention de soutien technique entre la commune de Vaudevant et la communauté d'agglomération Arche Agglo pour l'année 2020.

### **5. Remboursement des masques**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander le remboursement, à hauteur de 50% du prix d'achat, des masques

achetés par la commune dans le cadre de l'épidémie de Covid 19.

#### **6. Fond Unique de Logement (FUL)**

Le conseil municipal décide de participer au Fond Unique de Logement (FUL) pour l'année 2020 à hauteur de 0.40€ par habitant.

#### **7. Fond de solidarité**

Le conseil municipal décide d'apporter un soutien à l'unique commerce de la commune (le restaurant La Récré), dans le cadre de l'épidémie de Covid et lui octroie une aide financière d'un montant de 500€ au titre de la solidarité.

#### **8. Approbation du compte de gestion**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur.

#### **9. Approbation du compte administratif 2019**

Sous la présidence de Denis Mandon, 1<sup>er</sup> adjoint, conseil municipal approuve le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses : 110 647.20 €

Recettes : 300 515.33 €

Excédent de clôture : 189 868.13 €

##### Investissement

Dépenses : 178 558.03 €

Recettes : 175 337.50 €

Restes à réaliser : 152 194.52 €

Besoin de financement : 155 415.05 €

#### **10. Affectation de résultat**

Le conseil municipal décide d'affecter 155 415.05€ au compte 1068 Investissement et 34 453.08 au compte 002 Excédent de fonctionnement.

#### **11. Signature de divers devis**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis concernant : le débroussaillage à l'entreprise Astier, l'achat du bar pour la salle des fêtes à l'entreprise Negosmat et le contrôle de mise en accessibilité des ERP par l'APAVE.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.